

La gestion des charges récupérables

Séquence sur les bases

Vendredi 17 mai 2024 de 9h30 à 12h30

Jeudi 23 mai 2024 de 9h30 à 17h30

A distance 17 mai Lyon 23 mai

1,5 jour de formation (10,5h) **310€** (adhérents uniquement)

Public concerné Professionnels intervenant dans le cadre des rapports locatifs, gestionnaires locatifs et juristes notamment. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis Aucun **Intervenant(s)** Loïc Auriac, consultant formateur en gestion immobilière

Objectifs pédagogiques

- Connaître les cadres juridiques des charges récupérables en location directe et en sous-location
- Distinguer les charges récupérables et non-récupérables
- Savoir estimer leur montant
- Connaître les principes de répartition des charges
- Maîtriser la procédure de récupération des charges en cours et en sortie de bail
- Expliquer la répartition des charges en copropriété
- Choisir les clefs de répartition en monopropriété

Approche pédagogique

Alternance d'apports théoriques et d'étude de dépenses

Modalités d'évaluation des

connaissances

Vérification des acquis tout au long et en fin de formation via des exercices de qualification des dépenses et un jeu de questions-réponses / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- La définition des charges récupérables
- Les aspects financiers
 - › les textes et les principes qui encadrent les charges récupérables
 - › le principe des charges réelles
 - › les charges récupérables
 - › les situations permettant la mise en place d'un forfait
 - › leur application en location directe et en sous-location
- Les charges récupérables et non-récupérables
 - › les natures de dépenses récupérables : décryptage du décret
 - › les principaux points litigieux
- Répartir et appeler les charges
 - › les obligations et les grands principes de répartition des charges
- La procédure de récupération des charges
 - › les obligations du bailleur et les délais à respecter
 - › les points de vigilances en copropriété
 - › la sortie du locataire
- Études de décomptes

Inscription

avant le vendredi 26 avril 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations